

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
séance du jeudi 18 décembre 2014

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	53
Nombre de conseillers en exercice :	52
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Agglomération, se sont réunis à Auch sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Franck MONTAUGE, Président.

D2014_135 CONTRAT DE VILLE

Grand Auch Agglomération et 11 autres intercommunalités ont été retenus pour préfigurer les futurs contrats de ville. La période de préfiguration s'est déroulée de juin 2013 à février 2014 et il importe désormais de conclure un contrat de ville pour la période 2015-2020. Ce contrat de nouvelle génération, institué par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » affiche une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville.

Conclu entre l'Etat, Grand Auch Agglomération et ses partenaires, il précise le cadre d'intervention et les facteurs de réussite de la contractualisation entre les acteurs :

- définition des contours de la géographie prioritaire sur la base du périmètre arrêté conjointement par le Président et le Préfet en lien avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET),
- organisation et pilotage de la gouvernance conjointement avec l'Etat (Comité stratégique, comité de pilotage, 7 comités thématiques),
- élaboration d'un diagnostic de territoire sur la base d'un pré-projet remis en février 2014 suivant 7 thématiques spécifiques et 2 transversales.
- définition de 3 axes prioritaires du Contrat de Ville et fléchage d'actions engagées ou à venir prochainement :

Cadre de vie et rénovation urbaine : Requalification et réhabilitation des logements, des espaces publics et commerciaux ; Harmonisation d'une stratégie de peuplement entre les bailleurs sociaux ; Engagement opérationnel d'une Gestion Urbaine de Proximité.

Cohésion sociale : Création d'un pôle multi partenarial pour l'accompagnement social ; Coordination de l'offre des professionnels de santé et mise en place des bilans de santé ; Mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE) ; Installation d'une cellule opérationnelle de prévention et de sécurité ; Pilotage et coordination d'un service de médiation sociale et de prévention contre l'exclusion des jeunes.

Emploi et développement économique : Favoriser les clauses sociales dans les marchés publics ; mise en place d'une proximité et d'un accompagnement à l'emploi ; Orientation financière en lien avec le Plan Départemental pour l'Insertion ; Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois en lien avec les futurs aménageurs des zones économiques de l'Agglomération ; Soutien et développement du marché de plein vent du Grand Garros ; Proposition d'un dispositif de Parcours de réussite jeunes 17 - 30 ans ; promotion de l'entreprenariat.

Ce contrat de ville fait l'objet d'une co-construction avec les habitants du Grand Garros par l'intermédiaire du conseil citoyen installé le 21 novembre 2014 et dont les membres assistent au comité stratégique.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer le Contrat de ville 2015 - 2020 avec l'Etat ou son représentant.

Par délégation du Président
Le Vice-Président délégué

Roger TRAMONT

